



---

# Avis d'audience publique

---

Le 1<sup>er</sup> mars 2006

Réf. 2006-H-06

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique pour étudier les résultats du rapport d'examen environnemental préalable du projet de remise en état et du prolongement de la vie utile de réacteurs à la centrale nucléaire de Bruce-A dont Bruce Power Inc. est le promoteur. L'évaluation environnementale est réalisée conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)*.

Audience d'un jour : Le 19 mai 2006  
Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN, 14<sup>e</sup> étage  
280, rue Slater, Ottawa (Ontario)

L'audience publique se déroulera selon l'ordre du jour publié avant la date d'audience.

Bruce Power Inc. a informé la CCSN de son intention de demander l'autorisation de ravitailler en combustible et de remettre en service les tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Bruce-A ainsi que de prolonger leur vie utile jusqu'en 2043. Bruce Power Inc. pourrait également demander l'autorisation de prolonger la vie utile des tranches 3 et 4, remises en service en 2003, et d'utiliser un combustible à faible réactivité dans les quatre tranches de la centrale de Bruce-A.

Une évaluation environnementale doit être effectuée afin de déterminer si le projet est susceptible de causer des effets négatifs importants sur l'environnement, compte tenu des mesures d'atténuation appropriées. Si la Commission conclut que le projet n'est pas susceptible de causer des effets négatifs importants sur l'environnement, elle pourra décider d'étudier la demande de permis de Bruce Power Inc. lors d'une audience.

Le rapport d'examen environnemental préalable et les autres documents d'audience seront disponibles le 20 mars 2006. Le public est invité à commenter la demande soit en faisant une présentation orale, soit en déposant un mémoire. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 18 avril 2006. Conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, les demandes d'intervention doivent inclure un mémoire et, s'il y a lieu, le texte de la présentation orale qui sera faite devant la Commission.

L'ordre du jour et des renseignements sur le processus d'audience figurent sur le site Web de la CCSN, à [www.suretenucleaire.gc.ca](http://www.suretenucleaire.gc.ca). Les documents d'audience (mémoires) ne sont pas disponibles en ligne; on doit en faire la demande auprès du Secrétariat, à l'adresse suivante :

a/s de Louise Levert  
Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280, rue Slater, C.P. 1046  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : (613) 996-9063 ou 1 800 668-5284  
Télec. : (613) 995-5086  
Courriel : [interventions@cnsccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsccsn.gc.ca)